

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016

2016 DAC 302 Subvention (50.000 euros) et convention avec l'association pour le rayonnement de la Maîtrise de Paris (8e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 29 novembre 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention relative à l'octroi d'une subvention à l'association pour le rayonnement de la Maîtrise de Paris (8e) ;

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement, en date du 29 novembre 2016 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement avec l'association pour le rayonnement de la Maîtrise de Paris. 36701 / 2017_00537.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 50.000 euros est attribuée à l'association pour le rayonnement de la Maîtrise de Paris, 14, rue de Madrid 75008 Paris, au titre de 2016.

Article 3 : Cette dépense sera imputée sur le Budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2016, nature 6574, fonction 33, ligne VF 40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO